

Prestations 2012

NATURE DES PRESTATIONS

Les garanties sont exprimées en pourcentage de la base de remboursement conventionnelle de l'assurance maladie et/ou du tarif de convention ou d'autorité. Le cumul des remboursements ne peut excéder les frais réels.

CAMIEG*

Régime général

Part complémentaire

Couverture Supplémentaire Maladie CSM et CSMR

SODELI

CORT

- SOINS COURANTS -

Les garanties entrent dans le cadre des contrats responsables prévus par la législation. Ceci exclut la prise en charge de la participation forfaitaire de 1€ par acte, les majorations du reste à charge consécutives au non respect du parcours de soins (accès à un médecin sans consultation du médecin traitant : le dépassement d'honoraires dit «DA» et la minoration du remboursement SS) ainsi que les franchises mises en place au 1^{er} janvier 2008 par les Pouvoirs Publics.

	Régime général	Part complémentaire	Couverture Supplémentaire Maladie CSM et CSMR	SODELI	CORT
Visites médicalement justifiées et consultations de médecins généralistes	70%	50%	40%	50%	100%
Visites médicalement justifiées et consultations de médecins spécialistes	70%	50%	100%	-	50%
Actes techniques médicaux ; actes d'imageries, d'échographie et de radiologie	70%	50%	80%	10%	60%
Consultations ostéopathes, chiropracteurs, étioopathes et médecins acupuncteurs, sur frais réels limités à 100€ (12 séances par an)	-	-	35% des Frais Réels	15% des Frais Réels	25% des Frais Réels
Auxiliaires médicaux	60%	60%	50%	10%	70%
Analyses et prélèvements	60%	60%	50%	30%	70%
Analyses hors nomenclature	-	-	0,7% PMSS (21,22€)	-	10€
Pharmacie Vignettes blanches/ bleues/ oranges sur la base du tarif forfaitaire de responsabilité	65%/30%/15%	35%/70%/85%	-	-	-
Pansements	60%	60%	40%	100%	155%
Majoration de la prestation soins courants de 50% pour les personnes en situation de handicap (carte d'invalidité > 80%)	NON	NON	OUI	NON	NON

- OPTIQUE -

	Régime général	Part complémentaire	Couverture Supplémentaire Maladie CSM et CSMR	SODELI	CORT
Monture acceptée SS : un équipement par année civile par ENFANT (- de 18 ans)	60%	195%	2% PMSS (60,62€)	20€	45€
Verres acceptés SS : un équipement par année civile par ENFANT (- de 18 ans)	60%	245%	440%	50%	100%
Monture acceptée SS : un équipement par année civile par ADULTE	60%	645% + 15€	5% PMSS (151,55€)	20€	45€
Verres acceptés SS : un équipement par année civile par ADULTE	60%	645% + 15€ par verre	1300%	50%	100%
Lentilles acceptées SS : un équipement par bénéficiaire et par année civile	60%	645%	1,5% PMSS (45,47€)	20€	45€
Lentilles correctrices non prises en charge par la SS y compris adaptation : forfait annuel par bénéficiaire	-	Adulte : 92,30€ Enfant : 151,20€	7,35% PMSS (222,78€)	20€	45€
Monture acceptée SS : 2 ^{ème} équipement par an	60%	645% + 15€ (Enfant : 195%)	-	30€	45€
Verres acceptés SS : 2 ^{ème} équipement par an	60%	645% + 15€ par verre (Enfant : 245%)	-	300%	600%
Lentilles acceptées SS : 2 ^{ème} équipement par an	60%	645%	-	300%	600%
Chirurgie corrective non prise en charge SS (par oeil)	-	-	12% PMSS (363,72€)	100€	200€

- HOSPITALISATION -

	Régime général	Part complémentaire	Couverture Supplémentaire Maladie CSM et CSMR	SODELI	CORT
Frais de séjour et Frais de salle d'opération	80%/100%	20%/0%	100%	-	100%
Honoraires (dans la limite de 5 300€ en établissement non conventionné)	80%/100%	220%/200%	100%	-	100%
Forfait journalier	-	-	18€/jour	-	-
Frais d'accompagnant médecine et chirurgie (enfant de - de 16 ans)	-	-	1% PMSS (30,31€)	10€/jour	15€/jour
Chambre particulière, hospitalisation complète de médecine ou de chirurgie (30 jours par hospitalisation, renouvelable une fois sur prescription médicale)	-	-	2,1% PMSS/jour (63,65€)	20€/jour	30€/jour
Chambre particulière maternité (8 jours maximum)	-	-	2,1% PMSS/jour (63,65€)	20€/jour	30€/jour
Chambre particulière ambulatoire (sans hébergement)	-	-	30€	-	-
Frais de transport	65%	35%	-	-	-

- AUTRES PRESTATIONS -

	Régime général	Part complémentaire	Couverture Supplémentaire Maladie CSM et CSMR	SODELI	CORT
Cure thermale agréée par l'Assurance Maladie, forfait pour 21 jours d'un curiste (réduit en proportion de la durée réelle pour les cures plus courtes)	65%	35%	8% PMSS (242,48€)	175€	175€
Vaccins (par vaccin)	-	-	1,75% PMSS (53,04€)	10€	50€
Pilule contraceptive dite de 3 ^{ème} ou 4 ^{ème} génération, forfait annuel	-	-	1,75% PMSS (53,04€)	10€	50€
Ostéodensitométrie	70%	50%	2,8% PMSS (84,87€)	10€	50€
Détartrage annuel des dents	70%	50%	70%	-	-
Scellement des sillons sur les molaires avant 14 ans	70%	50%	70%	-	-
Pack prévention annuel comprenant : - psychomotricien, diététicien, ergothérapeute, podologue, amniocentèse ; - bilan du langage oral ou écrit avant 14 ans par orthophoniste ; - dépistage des troubles de l'audition par orthophoniste ; - bracelet GSM sur prescription médicale pour malades d'Alzheimer ; - substituts nicotiniques, test hémocult, tensiomètre prescrits par un médecin ; - prélèvement pour le dépistage du cancer de la prostate.	-	-	3,85% PMSS (116,69€)	25€	110€
Forfait Equipement Handicap : équipement et réparation pour les handicaps moteurs et visuels (personnes handicapées titulaires d'une carte invalidité à 80%)	-	-	-	500€ par an	500€ par an
Assistance familiale	-	-	-	OUI	OUI

*Les colonnes concernant la CAMIEG sont données à titre indicatif et n'engagent pas celle-ci, les prestations évoluant selon la législation Sociale.

PMSS : Valeur 2012 = 3031€

Prestations 2012 (suite)

NATURE DES PRESTATIONS

Les garanties sont exprimées en pourcentage de la base de remboursement conventionnelle de l'assurance maladie et/ou du tarif de convention ou d'autorité. Le cumul des remboursements ne peut excéder les frais réels.

- DENTAIRE -

	CAMIEG*		Couverture Supplémentaire Maladie CSM et CSMR	SODELI	CORT
	Régime général	Part complémentaire			
Soins	70%	50%	100%	-	50%
Prothèses prises en charge par la SS : sans présentation du devis	70%	290%	100%	75%	110%
Prothèses prises en charge par la SS : avec présentation du devis	70%	290%	150%	75%	110%
Prothèses non prises en charge par la SS : sans présentation du devis	-	-	100%	75%	180%
Prothèses non prises en charge par la SS : avec présentation du devis	-	-	150%	75%	180%
Orthodontie prise en charge par la SS	100%	260%	200%	50%	100%
Orthodontie non prise en charge par la SS	-	-	300%	-	100%
Couronne sur implant (maximum 5 par an)	70%	290%	10,5% PMSS (318,26€)	-	-
ACTES HORS NOMENCLATURE :					
Implant : maximum 5 par an	-	-	10,5% PMSS (318,26€)	225€	450€
Couronne ou stellite provisoire :					
- 1 ou 2 dents	-	-	2% PMSS (60,62€)	-	30€
- 3 dents	-	-	4% PMSS (121,24€)	-	60€
- par dent supplémentaire	-	-	1% PMSS (30,31€)	-	-
Parodontologie (forfait annuel) Détartrage	-	-	0,8% PMSS (24,25€)	100€	200€
Parodontologie (forfait annuel) Curetage	-	-	2,8% PMSS (84,87€)	100€	200€
Parodontologie (forfait annuel) Chirurgie	-	-	5,6% PMSS (169,74€)	100€	200€
Autres actes hors nomenclature sur frais réels limités à 500€ par an	-	-	30% Frais Réels	-	-

- APPAREILLAGE -

Orthopédie et prothèse médicale	60%	60% 90% 190%	100%	-	30%
Prothèse auditive unilatérale	60%	525%	12% PMSS (363,72€)	150€	150€
Prothèses auditives bilatérales	60%	525%	24% PMSS (727,44€)	300€	300€
Forfait annuel pour piles et entretien des prothèses auditives	-	36,59€	1,4% PMSS (42,43€)	20€	20€
Véhicule pour handicapé accepté par la SS	100%	150%	90% PMSS (2727,90€)	-	-

*Les colonnes concernant la CAMIEG sont données à titre indicatif et n'engagent pas celle-ci, les prestations évoluant selon la législation Sociale.
PMSS : Valeur 2012 = 3031€

- Exemples de prestations -

1/ CONSULTATION D'UN GENERALISTE AVEC DEPASSEMENT D'HONORAIRES DANS LE PARCOURS DE SOINS

Exemple de dépense réelle : 50,00€
Base de Remboursement de la Sécurité Sociale : 23,00€

CAMIEG Régime général de Sécurité Sociale (70% de la base) 16,10€
Participation forfaitaire -1,00€
CAMIEG Régime Complémentaire des IEG (50% de la base) 11,50€
TOTAL CAMIEG 26,60€
CSM (40% de la base) 9,20€
TOTAL 35,80€

RESTE A CHARGE AVANT CSM 23,40€
RESTE A CHARGE APRES CSM 14,20€

Supplément SODELI (50% de la base) 11,50€
RESTE A CHARGE FINAL SODELI 2,70€

Supplément CORT (100% de la base) 13,20€
RESTE A CHARGE FINAL CORT 1,00€

2/ PROTHESE DENTAIRE (COURONNE)

	Sans présentation de devis préalable	Avec présentation de devis préalable
Exemple de dépense réelle :	650,00€	650,00€
Base de Remboursement de la Sécurité Sociale :	107,50€	107,50€

CAMIEG Régime général de Sécurité Sociale (70% de la base)	75,25€	75,25€
CAMIEG Régime Complémentaire des IEG (290% de la base)	311,75€	311,75€
TOTAL CAMIEG	387,00€	387,00€
CSM (100% de la base sans présentation de devis, 150% avec) ...	107,50€	161,25€
TOTAL	494,50€	548,25€

RESTE A CHARGE AVANT CSM	263,00€	263,00€
RESTE A CHARGE APRES CSM	155,50€	101,75€

Supplément SODELI (75% de la base)	80,62€	80,62€
RESTE A CHARGE FINAL SODELI	74,88€	21,13€

Supplément CORT (110% de la base)	118,25€	101,75€
RESTE A CHARGE FINAL CORT	37,25€	NEANT

MUTIEG Services

MUTIEG avec Mondial Assistance intègre pour les bénéficiaires SODELI et CORT une assistance familiale à domicile.